

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 038/2024

N° ordre à l'intérieur de la séance : 06-05

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents12
- votants17
- suffrages exprimés17
- majorité9
- pour17
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :
09/10/2024

SÉANCE PUBLIQUE DU : 16 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, Le seize octobre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orlienas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Nathalie CHARTOIRE, Jean-Michel ARPI, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Cyrille DECOURT, Laetitia YU-KOHLER.

Absents : Laurent DELABIE, Vincent LECOCQ, Brigitte BERT, Anne-Sophie LORIDAN, François GUIZE, Thierry BADEL, Lucie CHARMION.

Pouvoir : Vincent LECOCQ donne pouvoir à Nathalie CHARTOIRE, Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, Anne-Sophie LORIDAN donne pouvoir à Florence AUDON, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Thierry BADEL donne pouvoir à Cyrille DECOURT.

Secrétaire de séance : Catherine DAVOINE.

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE SPECIALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « ENFANCE EN PAYS MORNANTAIS »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et L.2121-29 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 ;

Vu les statuts de la Société Publique Locale « Enfance en Pays Mornantais » ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la démission du représentant de la Commune, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau mandataire pour représenter la Commune à l'assemblée spéciale et au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale « Enfance en Pays Mornantais ».

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Désigne** Anne-Sophie LORIDAN comme mandataire pour représenter la Commune d'Orlienas à l'assemblée spéciale et au conseil d'administration.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orlienas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

